

Le Conseil fédéral étend l'utilisation du certificat

08.09.2021

A partir du **13 septembre** le certificat COVID sera obligatoire aux endroits suivants (dès 16 ans):

Restauration à l'intérieur



Restaurants et bars



Discothèques et salles de danse

Culture, sport et loisirs à l'intérieur



Musées et bibliothèques



Lieux de loisirs



Zoos



Casinos



Centres de fitness et établissements sportifs



Entraînements*



Piscines couvertes et parcs aquatiques

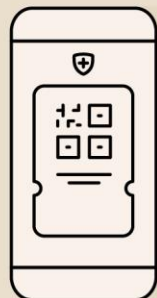


Répétitions de musique et de théâtre*

*Exceptions: répétitions ou entraînements en groupes fixes (max. 30 personnes), manifestations religieuses ou servant à la formation d'une opinion politique et groupes d'entraide (max. 50 personnes).



Lieu de travail: les employeurs peuvent intégrer le certificat dans leur plan de protection à certaines conditions et après consultation du personnel.



Le certificat COVID est disponible pour les personnes vaccinées, guéries ou ayant un résultat de test négatif, sous forme papier ou sur une application.

Manifestations à l'intérieur*



Représentations théâtrales ou séances de cinéma



Événements sportifs



Concerts



Événements privés hors domicile (p. ex. mariages)

Grandes manifestations à l'extérieur



Manifestations de plus de 1000 personnes



Hautes écoles: la décision de rendre le certificat obligatoire relève des cantons et des hautes écoles.

Cette liste n'est pas exhaustive. Informations détaillées dans l'ordonnance COVID-19 situation particulière.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesrat
Consell federal
Consiglio federale
Cussegl federal
Federal Council

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE D'ÉCHALLENS

Ch. Grand Record 50 b - 1040 Echallens

Tél. : 021 316 30 90

Mail : bibliotheque.cdsc@vd.ch

www.bibliotheque-echallens.ch



Certificat COVID obligatoire dès le 13 septembre 2021



Merci d'avance de présenter votre certificat et carte d'identité.

Les lecteurs n'ayant pas de certificat COVID peuvent déposer les retours de documents dans un sac sur le chariot à l'entrée de la bibliothèque pendant les horaires d'ouverture au public.

Nous vous rendons attentifs que ces nouvelles mesures à appliquer vont ralentir le service de prêt.

**Merci pour votre compréhension.
Les bibliothécaires**